

REGLEMENT



Article 1 : Parcours :

Le Slip'n'Bayard est un relais en ski de fond qui se dispute par équipe de 2. Le relais se déroule de la façon suivante: Chaque équipe devra faire le plus de tour en 1h. Le tour fera moins d'un kilomètre. Le relais entre les 2 coéquipiers se fera par le biais d'un slip qu'ils devront enfiler par-dessus leur tenue. 4 tours d'affilé maximum pour chaque coéquipier. La zone de relais sera matérialisé par un grand tapis en travers de la piste ainsi que des barrières de chaque côté. Les skieurs devront s'arrêter pour déchausser (ou non) leurs skis, enlever le slip et le passer à son coéquipier. Chaque passage sera relevé par un bénévole. L'équipe ayant fait le plus de tour en 1h remporte la course. Un signal sonore marquera la fin de l'heure, les skieurs devront finir leur tour entamé. En cas d'égalité du nombre de tours, les équipes seront départagées en fonction de leur passage final sur la ligne.

Article 2 : Composition des équipes :

Libre choix pour la composition des équipes. A partir de 16 ans. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte et devront fournir une autorisation parentale.

Article 3 - Inscription :

Le tarif d'inscription est de 12€ par équipe. Il comprend les boissons chaudes et un buffet qu'il y aura lors de la remise des prix.

Article 4 : Horaires de la course du VENDREDI 24 JANVIER 2014 :

- 17h30-18h30 : Retrait des dossards
- 18h50 : briefing et mise en grille
- 19h : Départ de la course
- 20h30 : Remise des prix et buffet

Article 5 : Ravitaillement :

Prévoir son propre ravitaillement en eau et en nourriture durant la course.

Article 7 : Interdiction :

- De pousser, de s'accrocher, et de gêner les autres coureurs, soyez fair-play.
- De couper le parcours
- De jeter des déchets même biodégradables sous peine d'élimination directe.

Article 8 : Point de contrôle et arrivée :

La ligne d'arrivée doit obligatoirement être franchie par le dernier relayeur une fois que le signal sonore marquant l'heure ait été donné.

REGLEMENT



Article 9 : Comité d'organisation :

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement. Il est habilité à sanctionner, au besoin, par élimination de l'équipe en cause, toute irrégularité ou manquement au règlement.

Article 10 : Esprit sportif :

Le simple fait de s'inscrire engage le participant à prendre connaissance, accepter et respecter le règlement en vigueur.

Coordonnées :

Cet évènement sportif est organisé par les étudiants en Master 1« Métiers de la Montagne » : slipnbayard@gmail.com.

Skieur 1 :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Skieur 2 :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :